



convocation prud'hommes

Par **carinelle**, le **18/09/2019** à **14:31**

Bonjour ,

nous avons envoyé une demande de Saisine au conseil des prud'hommes le 16 septembre .

Ce matin nous avons reçu la convocation pour le 25 octobre , ou il nous est demandé d'envoyer les documents appuyant notre requete à l'ex employeur .Combien de jours avant la convocation devons nous envoyé cela a l'ex employeur ??

est ce que les documents doivent être dans le même ordre ? j'ai complètement oublié de faire la photocopie des bordereaux énumérants les documents ??

J'ai reçu un mail qui peut appuyer notre dossier est ce que je peux l'envoyer au CPH avant la convocation??